

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Comité syndical du 10 juin 2024

Date de convocation : 03 Juin 2024

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE			
ARDENTES	Titulaire	Gilles CARANTON	Présent
	Suppléant	Jacky PINCHAULT	
ARTHON	Titulaire	Pascale BAVOUZET	Excusée
	Suppléante	Nathalie JAMET	Présente
CHÂTEAUX	Titulaire	Gil AVÉROUS	Excusé
	Suppléant	Stéphane ZECCHI	Excusé
CHÂTEAUX	Titulaire	Tony IMBERT	Excusé
	Suppléant	Denis MÉRIGOT	Présent
CHÂTEAUX	Titulaire	Michel GEORJON	Présent
	Suppléant	Roland VRILLON	
CHÂTEAUX	Titulaire	Chantal MONJOINT	Excusée
	Suppléante	Catherine RUET	Excusée
CHÂTEAUX	Titulaire	Catherine DUPONT	Présente
	Suppléant	Dominique TOURRÈS	
COINGS	Titulaire	Martine LACOTTE	Absente
	Suppléante	Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN	Absente
DÉOLS	Titulaire	Luc DELLA-VALLE	Présent
	Suppléant	Fabien BISTON	
DIORS	Titulaire	Christian BARON	Absent
	Suppléant	Philippe DEVAULT	Absent
ÉTRECHET	Titulaire	Jean PINIER	Excusé
	Suppléante	Évelyne PETIOT	Excusée
JEU-LES-BOIS	Titulaire	Jacques BREUILLAUD	Excusé
	Suppléante	Annabelle LELONG	Excusée
LE POINÇONNET	Titulaire	Jean-Michel FORT	Présent
	Suppléante	Frédéric CAGNATO	
LUANT	Titulaire	Bernard AUJEAN	Absent
	Suppléant	Stéphane PETIT	Absent
MÂRON	Titulaire	Éric FRESNEAU	Présent
	Suppléante	Agnès PERROT	
MONTIERCHAUME	Titulaire	Christine RENAUDET	Excusée
	Suppléant	Patrick DAVID	Excusé
SAINT-MAUR	Titulaire	Ludovic RÉAU	Excusé
	Suppléant	Éric BERGOUGNAN	Excusé
SASSIERGES-SAINT-GERMAIN	Titulaire	Marc BLANCHET	Absent
	Suppléant	Renaud CARBONNE	Absent

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE L'INDRE BRENNÉ			
ARGY	Titulaire	Bernadette VILLEMONT	Présente
	Suppléant	Patrick BOURBON	
BUZANÇAIS	Titulaire	Nicolas THOMAS	Présent
	Suppléant	Régis BLANCHET	
CHÉZELLES	Titulaire	Philippe YVON	Absent
	Suppléant	Olivier PONROY	Absent
LA CHAPELLE ORTHEMALE	Titulaire	Bernard HUARD DE VERNEUIL	Présent
	Suppléant	Christophe MORIN	
MÉOBECCQ	Titulaire	Dany BADET	Présent
	Suppléante	Chantale VILLIÈRE	
NEUILLAY-LES-BOIS	Titulaire	Patrice BOIRON	Présent
	Suppléante	Françoise GUILLAUME	
NIHERNE	Titulaire	Bruno MARDELLE	Excusé
	Suppléante	Séverine GAGNERON	Excusée
SAINT-GENOU	Titulaire	Patrice PERRAT	Excusé
	Suppléante	Martine BOPPER	Présente
SAINT-LACTENCIN	Titulaire	Sylvie OBOUH-FÉGUÉ	Excusée
	Suppléante	Séverine CHAUVIN	Excusée
SOUGÉ	Titulaire	Claude NIVET	Présent
	Suppléant	Dominique PERROT	
VENDOEUVRES	Titulaire	Christophe VANDAELE	Excusé
	Suppléante	Ghislaine LEHR	
VILLEDIEU-SUR-INDRE	Titulaire	Xavier ELBAZ	Excusé
	Suppléante	Claudine LARDEAU	

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX		
ARDENTES	Nolwenn FORTUIT	Absente
BUZANÇAIS	Frédérique MÉRIAUDEAU	Excusée
BUZANÇAIS	Régis BLANCHET	Excusé
CHÂTEAUROUX 2	Jean-Yves HUGON	Absent
LEVROUX	Nadine BELLUROT	Absente
LEVROUX	Philippe MÉTIVIER	Absent
SAINT-GAULTIER	Lydie LACOU	Présente

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Pouvoirs	10
Gil AVEROUS donne pouvoir à Michel GEORJON	1
Régis BLANCHET donne pouvoir à Patrice BOIRON	1
Jacques BREUILLAUD donne pouvoir à Nathalie JAMET	1
Xavier ELBAZ donne pouvoir à Dany BADET	1
Bruno MARDELLE donne pouvoir à Nicolas THOMAS	1
Frédérique MERIAUDEAU donne pouvoir à Gilles CARANTON	1
Chantal MONJOINT donne pouvoir à Catherine DUPONT	1
Jean PINIER donne pouvoir à Denis MERIGOT	1
Ludovic REAU donne pouvoir à Luc DELLA-VALLE	1
Christine RENAUDET donne pouvoir à Jean-Michel FORT	1
Nombre total de votes comptabilisés	26

INVITÉS (ÉES)		
Henry LORY	Maire de Sassierges-Saint-Germain	Présent
Caroline GAULTIER-PERRAT	Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne	Absente
Alexis CHOUTET	Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole	Absent
Philippe GUILLOT	Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre	Excusé
Mathilde FOUCHET	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Dominique BOUÉ	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusé
Corine JOUHANNEAU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Excusée
Emilie PIETU	Conseil régional Centre-Val de Loire	Présente
Christophe AUFRÈRE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Valérie DEVINEAU	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Excusée
Gustin GARCIA	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Élodie JOLIVEAU-VALLÉE	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Thibault MOURIER	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présent
Clara CHANZY	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente
Marielle BERKOVICZ	Pays Castelroussin Val de l'Indre	Présente

L'ordre du jour était le suivant :

- Point n°1 : désignation du secrétaire de séance
- Point n°2 : approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 Février 2024
- Point n°3 : Bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°4 : Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique
- Point n°5 : Recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°6 : Bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et suites à donner : maintien en vigueur ou mise en révision du SCoT
- Point n°7 : Bilan du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) 2018-2024 du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Point n°8 : Nouveaux CRST : point d'information sur l'avancement du processus d'élaboration et de concertation
- Point n°9 : Validation de la convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre
- Point n°10 : Renouvellement de la location de la voiture de service
- Point n°11 : questions diverses / agenda.

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 Février 2024 à la Chapelle Orthemale

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,
- APPROUVE et ADOPTE le procès-verbal du Comité Syndical du 13 Février 2024

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Monsieur Luc DELLA-VALLE présente le bilan 2023 des actions du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre, conformément au document transmis, en s'arrêtant particulièrement sur les thèmes suivants :

- la présentation de l'équipe du Syndicat Mixte en 2023 : à noter, à partir du 15 septembre 2023, l'arrivée de Clara CHANZY en tant que Chargée de mission planification et chargée du PAT ;
- La présentation de l'ensemble des élus ;
- La synthèse du bilan financier ;
- Un focus sur le Contrat Régional de Solidarité Territoriale ;
- La présentation détaillée des actions de communication.

Il présente ensuite les différentes actions menées dans le domaine de l'environnement, en faveur de la trame verte et bleue et la zone Natura 2000 de la vallée de l'Indre plus particulièrement.

Enfin, Monsieur Luc DELLA-VALLE évoque :

- le bilan de la programmation LEADER 2014-2022 ;
- la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 ;
- les actions engagées en faveur de l'alimentation dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire ;
- les actions menées sur la planification écologique, tout particulièrement concernant le Contrat de Relance et de Transition Ecologique et les zones d'accélération pour les énergies renouvelables ;
- le point de la situation du Contrat d'objectif Territorial des Energies Renouvelables ;
- enfin, les actualités du Schéma de Cohérence Territoriale et du Conseil de Développement Castelroussin Val de l'Indre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le bilan 2023 des actions du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à le transmettre aux EPCI membres.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de la chargée de mission animation et planification écologique

Pour mémoire, le Comité Syndical du 6 juin 2023 a validé le recrutement d'une nouvelle chargée de mission « animation et planification écologique », grâce aux financements obtenus au titre du Fonds Vert de l'Etat. Le financement de ce poste est également assuré actuellement dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat/DRAAF pour l'animation du Projet Alimentaire de Territoire.

A l'issue du processus de recrutement, le jury a choisi Clara CHANZY pour le poste de chargée de mission « animation et planification écologique ». Celle-ci a pris son poste le 15 septembre 2023. Un CDD pour une durée d'un an renouvelable lui a été proposé.

Les missions de Clara CHANZY telles qu'elles ont été prévues dans sa fiche de poste sont les suivantes :

- Animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Animation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Accompagnement et portage de projets territoriaux en faveur de la planification écologique, à l'instar du travail mené pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne avec les communes du territoire.

Les financements au titre du Fonds Vert sont assurés pour les 2 prochaines années, soit jusqu'au 15 septembre 2026.

Les financements de l'Etat/DRAAF pour l'animation du Projet Alimentaire de Territoire se terminent au 31 juillet 2024. La Région Centre Val de Loire a été sollicitée, dans le cadre du prochain CRST, afin d'accorder par dérogation un financement anticipé pour permettre de pérenniser ce poste et les missions correspondantes. Ce financement est également nécessaire afin de préparer le dossier de demande de labellisation de niveau 2 « PAT en action ».

Au regard des financements mobilisés et de la qualité du travail assuré par Clara CHANZY depuis son arrivée, il est proposé de prolonger Clara CHANZY avec, à nouveau, un CDD portant sur une durée d'un an renouvelable.

Le contrat de travail, prenant en compte cette durée d'un an, prévoit le niveau de rémunération équivalent à un grade d'attaché territorial, avec une actualisation sur la base du passage à l'échelon supérieur (3ème échelon) avec un indice brut 499, indice majoré 435.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat à durée déterminée pour le poste de chargée de mission animation et planification écologique, pour une durée d'un an, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- VALIDE le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an pour le poste de chargée de mission animation et planification écologique, avec une prise d'effet à compter du 15 septembre 2024,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre

La révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre a été lancée en 2015. Le SCoT a été approuvé le 13 mars 2018.

Afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre du SCoT, un bilan intermédiaire avait été mené courant 2022. Celui-ci avait permis de montrer :

- Une dynamique démographique en deçà des prévisions avec une poursuite de la baisse du nombre d'habitants sur le territoire, même si les tendances semblaient plutôt favorables en comparaison des périodes passées
- Une consommation d'espace qui est restée à un niveau élevé entre 2015 (date de lancement de la révision du SCoT) et 2020 (derniers chiffres disponibles en 2022), supérieur aux objectifs fixés dans le SCoT
- Des réglementations nationales (ZAN) et régionales (SRADDET) en évolution, à prendre en compte à court ou moyen terme
- Un contexte territorial qui a également évolué avec notamment la mise en œuvre du PLUi à l'échelle de Châteauroux Métropole.

La DDT36 a alerté le 22 mars 2024 sur le fait que le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ayant été approuvé le 13 mars 2018, aurait dû faire l'objet d'un bilan avant l'échéance de 6 ans après son adoption (soit avant le 13 mars 2024) ainsi qu'un débat au sein du Comité Syndical pour décider de la suite donnée à ce bilan (maintien en l'état ou évolution du SCoT).

Or le Pays Castelroussin Val de l'Indre avait initialement prévu, avant de tenir ce bilan, d'attendre la conclusion de la procédure de modification du SRADET en cours afin de débattre sur le bilan à 6 ans du SCoT tout en tenant compte des évolutions du SRADET. A noter que la modification du SRADET menée par la Région Centre Val de Loire, lancée en 2022 et suspendue courant 2023 en attente de la parution de divers décrets d'application du ZAN (publiés le 27 novembre 2023), est en cours d'approbation et a été validée lors de la session plénière du Conseil Régional du 18 avril 2024.

Après plusieurs échanges en lien avec la fédération nationale des SCoT et la DDT36, le délai pour débattre sur le bilan du SCoT a été repoussé de 3 mois en s'appuyant sur la loi d'urgence sanitaire de mars 2020 qui avait suspendu, pendant une durée de 3 mois, un certain nombre de délais d'instruction. Le débat en Comité Syndical a donc été fixé au 10 juin 2024, au cours de la présente réunion, c'est-à-dire avant la date limite du 13 juin 2024.

Afin d'avoir un appui externe pour la réalisation du bilan du SCoT, le Pays Castelroussin Val de l'Indre a recherché un ou une stagiaire en formation Master Urbanisme et Aménagement. Le contexte exposé explique également que le Pays ait anticipé au maximum la date de son arrivée. Après publication d'un avis de stage dans diverses universités au niveau national, le Pays a choisi de recruter un stagiaire en Master 2 « Urbanisme et Aménagement », parcours « Villes et Territoires » à l'université de Nantes.

Il s'agit de Gustin GARCIA. Celui-ci a notamment travaillé sur un diagnostic de territoire et un projet d'urbanisme d'une commune de Loire-Atlantique (Trans-sur-Erdre), sur l'élaboration de fiches d'identification de potentiels fonciers du Grand Angoulême ou sur une étude territoriale d'un quartier (Dalby) à Nantes.

Son stage portera sur une durée de quatre mois prévue du 13 mai 2024 au 13 septembre 2024. Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2024.

Le Bureau Syndical le 28 mai 2024 a émis un avis favorable pour ce recrutement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à assurer le recrutement d'un stagiaire afin de réaliser le bilan de la mise en œuvre du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents avec une prise d'effet anticipée à compter du 13 mai 2024.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Approbation du bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Castelroussin Val de l'Indre et suites à donner

Contexte :

Le SCoT du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre est arrivé au terme des six années depuis son approbation le 13 mars 2018. Au regard de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme, son évaluation doit donc être menée. Ce dernier article prévoit que « six ans au plus après la délibération portant approbation du Schéma de Cohérence Territoriale, [...], l'établissement public prévu à l'article L 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L 104-6. [...] Sur la base de cette analyse [...], l'établissement public prévu à l'article L 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision. A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc. »

En synthèse, le Code de l'Urbanisme impose un bilan de la mise en œuvre du SCoT six ans après son approbation. L'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 dite « d'urgence sanitaire », qui avait notamment suspendu le délai de mise en œuvre des SCoT en vigueur, a permis de décaler l'échéance de réalisation du bilan de trois mois. Le bilan du SCoT est donc intervenu avant l'échéance réglementaire, lors de la réunion du Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre le 10 juin 2024.

Méthodologie de réalisation du bilan du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

La démarche d'évaluation du SCoT a été menée dans un temps court, en mai et début juin 2024. Elle doit permettre de porter une appréciation sur la pertinence des objectifs et orientations du SCoT et l'efficacité de sa mise en œuvre au regard des dynamiques d'évolution du territoire observées depuis son approbation, notamment en matière d'environnement, de transport et de déplacement, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales.

Les premiers résultats du bilan ont été présentés au cours de la réunion du Bureau Syndical le 28 mai 2024. Les échanges ont permis de soulever un certain nombre de réserves et observations à formuler au préalable :

- L'exercice est inévitablement partiel et incomplet car il suppose une sélection des indicateurs les plus pertinents pour répondre aux questions évaluatives pour lesquelles des tendances significatives peuvent être mises en évidence, ne permettant ainsi pas d'évaluer l'impact de toutes les orientations du SCoT.
- Une observation sur un temps court de 6 ans dans le cadre de l'évaluation ne permet pas, sur de nombreux sujets, d'avoir un recul suffisant pour conclure de manière certaine sur des évolutions de tendance imputables au SCoT, lequel fixe des objectifs à l'horizon 2038.
- Le bilan porte en partie sur la période de crise sanitaire due à la Covid-19, ce qui impacte inévitablement les résultats constatés.
- Les données disponibles pour renseigner les indicateurs ne sont pas forcément en adéquation avec la période observée, pouvant ainsi réduire la portée de l'analyse de l'évolution réelle du territoire depuis l'approbation du SCoT.
- Les données disponibles concernant la consommation de l'espace mises à disposition par l'Etat, plus particulièrement le CEREMA, ont interrogé les élus et questionnent sur leur véracité. Il s'agit plus particulièrement des données de consommation du foncier à vocation économique dont les chiffres de l'observatoire national de l'artificialisation apparaissent exagérément surévalués.

En l'état actuel ces données sont donc contestées et la mise à disposition des données précises, cartographiées et en correspondance avec la réalité constatée sur le terrain est sollicitée auprès des services de l'Etat.

Analyse des trajectoires suivies par le territoire depuis 2018 au regard des orientations du SCoT :

Sont présentés ci-après les principales conclusions de l'analyse de l'ensemble des thématiques suivantes au titre des indicateurs du SCoT présentées lors du Comité Syndical du 10 juin 2024 : démographie, environnement, eau, biodiversité, paysage et patrimoine, transition écologique, mobilité, transports et déplacements, habitat, économie et emploi, implantations commerciales et maîtrise de la consommation de l'espace.

- Démographie :

On constate à l'heure actuelle une tendance générale de décroissance démographique à l'échelle du Pays Castelroussin Val de l'Indre. Cette tendance générale peut fluctuer dans le temps et selon les communes, mais elle est une constante et est donc contraire aux perspectives qui avaient été prévues dans le SCoT.

D'autre part la population du territoire de SCoT est vieillissante : la part des plus de 60 ans au sein du Pays est supérieure à la moyenne régionale et nationale.

Globalement 40% de la population active départementale se trouve sur le territoire du Pays. Celui-ci se caractérise également par une sur-représentation des ouvriers et employés avec, dans le même temps, une concentration locale d'emplois très qualifiés : un cadre sur 2 habitant l'Indre est situé dans le périmètre du Pays.

- Environnement – Eau :

Le territoire est caractérisé par des tensions certaines sur les enjeux liés à l'eau, qu'il s'agisse des problématiques de quantité ou de qualité de l'eau.

Afin d'améliorer la qualité de l'eau et traiter les pollutions diffuses, de nombreuses actions sont menées actuellement, que ce soit sur les aires d'alimentation de captages d'eau potable (un PAEC a notamment été relancé en 2023 sur les captages prioritaires de Buzançais, Déols et Ardentes).

De même le SABI 36 (syndicat d'aménagement du bassin de l'Indre) mène déjà, et lance de nouvelles actions, pour la restauration de la rivière.

Concernant les problématiques générées par les épisodes de sécheresses récurrents dues, en grande partie, au réchauffement climatique, il se concrétise par des arrêtés de restriction des usages de l'eau de plus en plus fréquents, sur des périodes de plus en plus longues. Des actions pour générer des économies (renouvellement des réseaux d'eau potable par exemple), ainsi que stocker l'eau (bassins ou cuves de récupération d'eau de pluie) ont tendance à se généraliser dans les communes et devront se poursuivre à l'avenir.

- Environnement – Biodiversité :

Le territoire est caractérisé par un environnement et une biodiversité, comparé à d'autres, relativement préservés. La diversité est un atout déjà connu : vallée, étangs et zones humides, forêt de Châteauroux, boisements épars, présence d'un réseau de trames vertes et bleues bien identifiées et valorisées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale en vigueur.

La préservation et la valorisation des espaces naturels passent par la poursuite des actions déjà menées, par exemple : animation de sites Natura 2000, programme de replantations de haies, Atlas de Biodiversité de Châteauroux Métropole, projet d'Atlas de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne, ...

D'autre part des actions en faveur de l'environnement, destinées plus particulièrement vers l'agriculture, sont en cours depuis plusieurs années : mise en place de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC), accompagnements des projets en faveur de circuits courts, ... Il est également utile de rappeler que 4 communes du Pays se situent sur le périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne et bénéficient ainsi à ce titre de programmes d'actions portés par le PNR. On peut notamment citer récemment la signature d'un nouveau contrat territorial sur les zones humides qui permettra de mener la réalisation d'actions pour la reconquête de ces milieux riches en biodiversité et utiles pour la gestion des risques inondations et la préservation de la qualité de l'eau.

- Paysage et patrimoine :

L'appréhension en matière du paysage est toujours difficile à évaluer lors de la réalisation d'un bilan de ce type. Comme déjà indiqué, le territoire est composé d'une diversité de sites, qui compose un paysage varié, parfois ouvert (paysage de Champagne Berrichonne au nord) ou plus fermé (bocages, étangs, ...) vers le sud.

Le territoire est également construit autour de petites communes et de hameaux, typiques des régions historiques qu'elles représentent, avec par exemple : Jeu-les-Bois et Arthon vers le Boischaut sud, Vendoeuvres, Méobecq, ... en Brenne, Mâron et Sassierges-Saint-Germain en Champagne Berrichonne ou Argy vers le Boischaut nord.

A noter que le PNR Brenne avait mené ces dernières années un inventaire sur les paysages des étangs et un travail de projection prenant en compte le contexte du réchauffement climatique. Cette action devra être prise en compte dans les scénarios d'aménagements futurs de ce territoire.

- Risques naturels et technologiques, transition écologique :

En matière de transition énergétique, le bilan montre un résultat plutôt positif en matière d'énergie. Le Plan Climat Air Energie Territorial porté par Châteauroux Métropole a notamment insufflé une dynamique pour le développement des énergies renouvelable : projets photovoltaïques sur toiture et au sol sur d'anciennes friches (Martinerie), géothermie, biomasse, ...

Une démarche de sensibilisation sur la pollution lumineuse est également lancée à l'échelle départementale et du Pays, celle-ci est à poursuivre afin d'initier des actions à court terme.

D'autre part le territoire est porteur d'actions innovantes qui sont à souligner et doivent permettre de s'inscrire dans les projections d'aménagement à court et moyen termes :

- Projet de recherche MUSE (intégrer la multifonctionnalité des sols dans les documents d'urbanisme), mené à l'échelle de Châteauroux Métropole
- Etude sur les îlots de chaleur urbains en cours sur le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

- Mobilité – Transports et déplacements :

Le SCoT avait fixé de nombreuses orientations pour améliorer les déplacements sur le territoire : désengorger les centres-villes impactés par un fort trafic automobile (mise en œuvre de la déviation de Villedieu-sur-Indre notamment) ; développer les aires de covoiturage (Saint-Lactencin, Déols, ...) ; améliorer l'offre ferroviaire et requalifier le quartier de la gare de Châteauroux.

L'objectif est notamment de développer des modes de mobilité alternatifs à la voiture, notamment par le développement des modes actifs (piéton, vélo, ...) et la remise en service de lignes ferrées (phase d'étude pour la remise en service du tronçon entre Buzançais-Loches).

Malgré tout la voiture reste le mode privilégié de déplacement. Le développement de son électrification et du covoiturage pour répondre aux enjeux énergétiques et climatiques sont notamment nécessaires.

Châteauroux Métropole a établi un schéma cyclable à l'échelle intercommunale dont la mise en œuvre se concrétise ces dernières années. Cet axe de travail vient compléter la mise à disposition du réseau de bus gratuits qui couvre depuis 2000 l'ensemble du territoire intercommunal et s'est même étendu, depuis 2022, vers Villedieu-sur-Indre.

En complément un plan de mobilité est en cours d'étude à l'échelle de la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne et visera à offrir à court et moyen termes de nouvelles solutions de mobilité sur ce territoire majoritairement rural.

- Habitat :

En cohérence avec l'objectif d'une hausse de la population, le SCoT s'était fixé un objectif ambitieux de construction de logements, à hauteur de 395 nouveaux logements par an en moyenne. Cet objectif n'est pas atteint, en cohérence avec la baisse démographique constatée, environ 252 logements par an ont été autorisés en moyenne par an (source : Sitadel – 01/01/2018 au 01/01/2024).

Généralement, le SCoT qui s'était fixé pour objectif de développer la construction par densification, et non plus seulement par extension urbaine, et de diversifier et densifier les formes d'habitat, a atteint cet objectif.

Sur le pôle urbain majeur (Châteauroux, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur), près des deux tiers des logements produits sont de type collectifs ou individuels groupés. La tendance est la même sur le pôle urbain majeur de Buzançais où près de la moitié des logements sont des collectifs ou des logements individuels groupés.

Enfin sur les pôles secondaires (Ardentes, Villedieu-sur-Indre et Niherne), environ 64% sont des logements individuels (il était prévu au maximum 75%), sur les autres communes ce taux est de 84% (maximum fixé à 90%).

Il est à noter que la dynamique de construction est très hétérogène sur le territoire, en comparaison aux objectifs fixés dans le SCoT. Les communes rurales ont consommé pour l'habitat globalement environ 69% de la surface prévue dans le SCoT (58 ha sur un total prévu sur 20 ans de 84 ha), les pôles secondaires environ 43% (soit près de 20 ha sur un total prévu de 46 ha).

A contrario les consommations sont relativement faibles sur le pôle urbain majeur (25% consommés, soit 56 ha sur un total de 220 ha) et sur le pôle urbain de Buzançais (5% consommés, soit 1,8 ha sur 30,6 ha prévu au total).

Au total la consommation foncière pour l'habitat s'est élevée à 136 ha environ entre 2018 et 2023, soit 36% de l'objectif global du SCoT qui a été fixé à 380,6 ha.

La dynamique de rénovation des logements est forte sur le territoire depuis de très nombreuses années, grâce à la volonté des collectivités qui portent, avec l'appui de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

De plus le département de l'Indre accompagne également les propriétaires privés pour l'adaptation des logements en fonction du vieillissement et du handicap pour permettre le maintien à domicile par l'intermédiaire d'un programme d'intérêt général.

Malgré ces actions la vacance constatée sur le territoire ne diminue pas, la part des logements vacants en 2020 (derniers chiffres disponibles fournis par l'INSEE) porte le taux de vacance à près de 12%. Il faut toutefois noter une relative décélération de l'augmentation.

De plus le travail mené par les collectivités, par exemple Châteauroux Métropole, a permis de montrer que le nombre de logements réellement vacants, et donc disponibles sur le marché, n'était pas aussi élevé.

Le net ralentissement ces derniers mois dans le secteur de la construction devrait retendre le marché à court terme et moyen terme et justifier de nouveau la relance de programmes d'habitat.

- Economie :

En matière économique, le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre avait notamment fixé l'objectif de diversifier l'économie par l'accueil d'activités « de toute nature ».

Entre 2018 et 2023, si en terme de surfaces nouvellement créées les entrepôts prédominent (environ 64% des surfaces créées), la typologie des autres secteurs est particulièrement hétérogène : commerces (8%), industrie (8%), exploitations forestières ou agricoles (8%), bureaux (5%), ainsi qu'hôtels, services publics ou secteur de l'artisanat composent les activités ayant généré de la création de surfaces bâties pour l'activité économique.

- Implantations commerciales :

Le SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'était fixé plusieurs objectifs en matière d'accueil des activités commerciales. Il a notamment prévu de cibler l'accueil de ces activités dans les espaces identifiés, dans le tissu urbain et les zones d'activités en périphérie.

Il visait également à promouvoir une certaine exigence environnementale et paysagère des zones d'activité (végétalisation, architecture, énergies renouvelables) et à créer et conforter des centralités commerciales.

Ainsi l'implantation des grandes surfaces commerciales a été ciblée sur les zones d'activités périphériques existantes, Saint Maur - Cap Sud en premier lieu, ainsi que Le Poinçonnet (Forum) et Déols (Grandéols). D'autres périmètres inscrits parmi les polarités commerciales du SCoT sont également ciblés pour des activités commerciales, à l'image du centre-ville de Châteauroux (implantations de nouveaux commerces « locomotives ») et de la rue Pierre Gaultier autour du centre commercial et en cohérence avec le projet de création d'une nouvelle passerelle proche de la gare de Châteauroux pour relier le centre-ville.

Le bilan général est toutefois à relativiser en matière d'activité commerciale, par les changements rapides qui peuvent notamment survenir dans le monde du commerce et des services.

A noter que le territoire est doté de plusieurs dispositifs contractuels en cours dotés d'un volet sur le commerce (Action Cœur de Ville et Programme de renouvellement urbain de Châteauroux, programmes Petite Ville de Demain à Déols, Ardentes, Buzançais et Villedieu-sur-Indre).

- Maitrise de la consommation de l'espace :

L'analyse de la consommation d'espace est un volet important du bilan du SCoT, dans le contexte de la modification en cours du SRADDET de la région Centre-Val-de-Loire qui prend en compte les objectifs de zéro artificialisation nette qui devra s'appliquer d'ici à 2050 et fixe une enveloppe foncière pour chaque SCoT sur la première période décennale 2021-2030.

Cette enveloppe est fixée à 221 ha pour le territoire, à comparer à l'objectif inscrit dans le cadre du SCoT actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre, fixé au total à 445 ha sur 20 ans (période 2018-2038), soit en moyenne sur 10 ans égal à 222,5 ha.

Comme indiqué précédemment, au total la consommation foncière pour l'habitat s'est élevée à 136 ha environ entre 2018 et 2023, soit 36% de l'objectif global du SCoT qui a été fixé à 380,6 ha.

Pour l'activité économique, cette consommation foncière se serait élevée à 220,5 ha environ sur la même période. Or l'objectif global du SCoT entre 2018 et 2038 prévoit une enveloppe foncière pour l'économie fixée à 64 ha.

Les fichiers disponibles pour analyser la consommation d'espaces « NAF » (Naturels, Agricoles et Forestiers) sont fournis par le CEREMA et sont issus de l'exploitation des fichiers fonciers retraités.

Une analyse des données sur l'économie a été menée et a permis de montrer une forte concentration de la consommation théorique au Nord-Est de l'agglomération (Coings, Déols, Diors et Etrechet).

Après une analyse par communes et par années des surfaces indiquées comme consommées, il a été décidé de retirer les surfaces suivantes :

- 55 ha en 2022 à Coings.
Il s'agirait d'un changement de destination de parcelles de l'aéroport, sur une emprise située à cheval entre la dernière partie de la piste et l'espace agricole située dans le prolongement, sans évolution réelle sur le terrain.
- 12,9 ha en 2021 répartis entre Déols, Diors et Etrechet et 18 ha à Diors en 2018 et 2019.
Il s'agirait des projets photovoltaïques « Martinerie Nord » et « Martinerie Sud » aménagés sur le site de l'ancienne base militaire.
- 95 ha en 2019 répartis entre Déols et Etrechet.
Il s'agirait des terrains utilisés pour la construction du CNTS, projet d'ampleur nationale, implanté en majorité sur le site de l'ancienne base militaire.

Après prise en compte de ces corrections à partir des données du CEREMA, la surface de consommation foncière pour l'activité économique est de 40,9 ha, à comparer à l'objectif global du SCoT fixé à 64 ha entre 2018 et 2038. Bien que plus réaliste (en comparaison des données « brutes » du CEREMA) et conforme à la réalité, cette consommation est toutefois élevée : elle s'élève à 64 % de l'objectif global fixé sur le volet économique.

A partir de cette analyse actualisée, la consommation d'espaces « NAF » entre 2018 et 2023 est donc au total de 190,5 ha (43% de l'objectif globale de consommation), décomposée dans le détail par 136,6 ha pour l'habitat, 40,9 ha pour les activités économiques et prenant en compte également 13 ha « divers », c'est-à-dire occupés par des infrastructures de transports ou à destination mixte ou inconnue.

A partir de l'enveloppe totale du SCoT pour 20 ans fixée à 445 ha, il reste donc 254 ha d'espaces « NAF », soit 57% du total, consommables à l'horizon 2038.

L'analyse par année montre un ralentissement entre 2018 et 2021, certainement dû en partie à la crise sanitaire, avant un effet « rattrapage » en 2022.

Globalement, à partir de l'analyse chiffrée sur les 5 premières années du SCoT (soit 25% du temps passé), la consommation d'espace s'élève globalement à environ 43% et l'enjeu de maîtrise de la consommation doit donc se poursuivre et s'accroître à l'avenir.

Synthèse :

Les résultats ainsi présentés doivent permettre d'apprécier la pertinence de maintenir en l'état le SCOT du Pays Castelroussin Val de l'Indre, ou d'engager une révision partielle ou totale de ce document.

Ce bilan répond à une obligation légale de faire le point six ans après l'approbation du SCoT, sous risque de caducité, et vise à évaluer l'efficacité du SCoT à répondre aux enjeux territoriaux.

Le bilan a permis d'examiner les efforts déployés pour répondre aux enjeux du territoire en matière de démographie, environnement, eau, biodiversité, paysage et patrimoine, transition écologique, mobilité, transports et déplacements, habitat, économie et emploi, implantations commerciales et maîtrise de la consommation de l'espace.

Il a mis en lumière les objectifs initiaux du SCoT, les progrès réalisés et les domaines nécessitant une attention particulière ou une amélioration.

Malgré des objectifs ambitieux, le territoire fait face à des défis persistants tels que la diminution de la population, le vieillissement démographique, une augmentation de la vacance des logements et un secteur de la construction en tension.

La dépendance à la voiture reste élevée, bien que des aménagements soient en cours ou prévus pour inverser ce constat.

Parmi les atouts du territoire, il est constaté un environnement préservé et de nombreuses actions menées en faveur de la transition écologique et énergétique. Le volet commercial a montré une dynamique conforme aux prévisions, avec des évolutions ciblées sur les secteurs bien identifiés.

La consommation d'espace a été supérieure aux prévisions indiquant une tendance à l'artificialisation des sols. La maîtrise de la consommation d'espace doit donc se poursuivre, notamment dans le contexte futur du « ZAN » (Zéro Artificialisation Nette) et de l'évolution du SRADDET de la région Centre-Val-de-Loire en cours.

Par ailleurs le SCoT devra être à minima « climatisé » à l'horizon 2027, c'est-à-dire mis en conformité avec le SRADDET qui prend en compte les objectifs de zéro artificialisation nette et fixe une enveloppe foncière pour chaque SCoT. Elle est de 221 ha pour le territoire, à comparer à l'objectif dans le cadre du SCoT actuel du Pays Castelroussin Val de l'Indre, fixé au total à 445 ha sur 20 ans (période 2018-2038), soit en moyenne sur 10 ans égal à 222,5 ha.

Bilan de l'évaluation du SCoT du Pays Castelroussin Val de l'Indre :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5217-2,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 143-28, R 143-14 et R 143-15,

Vu l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020, et notamment l'article 7 qui suspend jusqu'au 23 juin 2020 inclus les délais à l'issue desquels une décision doit intervenir et qui n'ont pas expiré avant le 12 mars 2020,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre,

Vu la délibération du Syndicat Mixte en date du 13 mars 2018 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale,

Vu le bilan du suivi de la mise en œuvre du SCOT du Pays Castelroussin Val de l'Indre présenté lors de la réunion du Comité Syndical le 10 juin 2024,

Ayant entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- que le SCOT, document cadre en matière de planification pour le territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre, a été approuvé le 13 mars 2018,
- qu'il appartient au Syndicat Mixte, en application des dispositions de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme, de procéder à une analyse des résultats de l'application du SCOT et de délibérer sur son maintien ou sur sa révision partielle ou complète six ans au plus tard après la délibération portant approbation du document,
- que l'article 7 de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 a suspendu le délai de mise en œuvre du SCoT du 25 mars 2020 jusqu'au 23 juin, repoussant ainsi l'échéance pour évaluer le bilan du suivi de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et décider des suites à donner.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE le bilan du suivi de la mise en œuvre du SCOT du syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre,
- VALIDE le maintien en vigueur du SCoT, conformément aux dispositions de l'article L 143-28 du Code de l'Urbanisme,
- AUTORISE le Président à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Convention annuelle avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le Comité Départemental de randonnée pédestre a pour objectif – avec l'appui de son réseau de baliseurs officiels – de veiller à la protection des sentiers, de leur environnement et au bon état du balisage. Il effectue cette mission sur le GR 46.

Comme chaque année, le Comité Départemental de randonnée pédestre sollicite les Pays concernés par ce sentier sur le département – au prorata du linéaire – afin d'assurer une homogénéité du balisage. Pour l'année 2024, le montant est proche des années antérieures, le devis sollicité auprès du Pays Castelroussin Val de l'Indre s'élève ainsi à 1 036,16 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE et AUTORISE le Président à signer la convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et à passer l'écriture en dépense de fonctionnement à l'article 61558 « autres biens mobiliers ».

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Luc DELLA-VALLE

DÉLIBÉRATION

Comité Syndical du 10 Juin 2024

Le Comité Syndical s'est réuni en l'an deux mil vingt-quatre, le lundi 10 Juin à 18 heures à Sassierges-Saint-Germain, sous la présidence de Monsieur Luc DELLA-VALLE, après avoir été légalement convoqué le 03 Juin deux mil vingt-quatre. Était présente ou avait donné pouvoir la majorité des membres en exercice.

Présents : 16 membres présents votants plus 10 pouvoirs, des 37 membres en exercice :

Dany BADET (pouvoir de Xavier ELBAZ), Patrice BOIRON (pouvoir de Régis BLANCHET), Martine BOPPER (suppléante de Patrice PERRAT), Gilles CARANTON (pouvoir de Frédérique MERIAUDEAU), Luc DELLA-VALLE (pouvoir de Ludovic REAU), Catherine DUPONT (pouvoir de Chantal MONJOINT), Jean-Michel FORT (pouvoir de Christine RENAUDET), Eric FRESNEAU, Michel GEORJON (pouvoir de Gil AVÉROUS), Bernard HUARD de VERNEUIL, Nathalie JAMET (suppléante de Pascale BAVOUZET) (pouvoir de Jacques BREUILLAUD), Denis MERIGOT (suppléant de Tony IMBERT) (pouvoir de Jean PINIER), Lydie LACOU, Claude NIVET, Nicolas THOMAS (pouvoir de Bruno MARDELLE), Bernadette VILLEMONT.

Excusés : Gil AVÉROUS (et son suppléant Stéphane ZECCHI), Pascale BAVOUZET, Régis BLANCHET, Jacques BREUILLAUD (et sa suppléante Annabelle LELONG), Xavier ELBAZ, Tony IMBERT, Chantal MONJOINT (et sa suppléante Catherine RUET), Bruno MARDELLE (et sa suppléante Séverine GAGNERON), Frédérique MERIAUDEAU, Sylvie OBOUH-FÉGUÉ (et sa suppléante Séverine CHAUVIN), Patrice PERRAT, Jean PINIER (et sa suppléante Evelyne PETIOT), Ludovic REAU (et son suppléant Eric BERGOUGNAN), Christine RENAUDET (et son suppléant Patrick DAVID), Christophe VANDAELE.

Absents : Bernard AUJEAN (et son suppléant Stéphane PETIT), Christian BARON (et son suppléant Philippe DEVAULT), Nadine BELLUROT, Marc BLANCHET (et son suppléant Renaud CARBONNE), Nolwenn FORTUIT, Jean-Yves HUGON, Martine LACOTTE (et sa suppléante Emmanuelle RENAUDAT-GABLIN), Philippe METIVIER, Philippe YVON (et son suppléant Olivier PONROY).

Renouvellement de la location de la voiture de service

Monsieur Luc DELLA-VALLE rappelle que le véhicule de service du Pays Castelroussin Val de l'Indre, une Toyota Yaris essence, est loué par convention en location longue durée depuis juin 2019. Le contrat, d'une durée initiale de 3 ans, avait été prolongé de 2 ans supplémentaires et arrive donc à échéance le 17 juin 2024.

Il convient donc de renouveler le véhicule de service du Pays. Une mise en concurrence a été menée, celle-ci a fait apparaître le véhicule le moins cher et disponible comme étant une Renault Clio (type évolution TCE90 5CV).

Le Bureau Syndical le 28 mai 2024 a émis un avis favorable pour passer commande de ce véhicule avant fin mai, ceci afin de permettre au concessionnaire retenu de réserver un véhicule avant le 17 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical du Pays Castelroussin Val de l'Indre, à l'unanimité,

- APPROUVE la proposition formulée pour le renouvellement de la location de la voiture de service du Pays
- AUTORISE le Président à passer la commande et à signer tous les actes afférents au renouvellement de la location longue durée de la voiture de service.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Vice-Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Le Président du Pays Castelroussin
Val de l'Indre,

Nicolas THOMAS

Luc DELLA-VALLE